



MOTO CLUB BORDE GAZZ....

8, Rue Gaston Bonheur

11500 – BELVIANES

Tél. : 06.72.59.07.22

Mail : borde-gazz-moto-club@wanadoo.fr

Site : <http://mcbordegazz.canalblog.fr>

REGLEMENT PARTICULIER

COURSE SUR PRAIRIE

LE 15 AOÛT 2010

A VILLELONGUE D'AUDE

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Moto Club Borde Gazz organise en collaboration avec la Ligue Moto Languedoc Roussillon, FFM, une épreuve de «Course sur Prairie Hors Championnat Motocross» suivant le règlement Motocross de la Ligue Languedoc Roussillon.

Une autorisation d'épreuve est demandée à la Sous-Préfecture de Limoux et à la FFM.

ARTICLE 2 : ASSURANCE

Une assurance est contractée auprès d'Assurance Moto Verte.

ARTICLE 3 : TERRAINS

Le terrain est situé sur la Commune de Villelongue d'Aude. La piste est tracée dans un champ d'une superficie de 4 hectares, sa largeur est de 10 mètres en moyenne et d'une longueur 1200 mètres.

Un autre terrain d'une superficie de 2 hectares est réservé au «Parc Pilotes» et au «Parking Spectateurs».

Une distance de sécurité sera mise en place entre les deux parcs.

ARTICLE 4 : PARTICIPANTS

Cette épreuve est ouverte aux licenciés internationaux, Nationaux de la Ligue Languedoc Roussillon ainsi que des autres Ligues. Tous les pilotes doivent être licenciés FFM. Des licences à la journée au tarif de 53.00 €. seront délivrées aux pilotes qui le souhaitent, lors des contrôles Administratifs en présentant leur permis de conduire ou leur CASM ainsi qu'un certificat médical de moins d'un an.

Le nombre de participants est limité à 40 pilotes par catégorie et à 15 pour la catégorie Educatif et 85cc.

ARTICLE 5 : CATEGORIES ADMISES

Educatifs :

- . 50-65 cc (à partir de 6 ans) – Licence NED (Démonstration)
- . 85 cc (moins de 12 ans) – Licence NJC 1
- . 85 cc – Licence NJC 2

Motos et Quads :

Licence NCB (à partir de 15 ans)

- . 125, 250 4T, +125 2T, + 450 4T,

Licence NCA

- . 125, 250 4T, +125 2T, +450 4T.

Licence journée :

- . 125, 250 4T, +125 2T, +450 4T.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS

Les inscriptions Motos toutes catégories doivent parvenir à la Présidente de la Commission Motocross :

Mme SERVANT Martine
7, Boulevard de la République
34110 – FRONTIGNAN
Tél. : 06.87.31.35.67

accompagnées des droits d'engagement : 22.00 €.

Les inscriptions Quads doivent parvenir à la Délégué Quads :

Mme GAZAGNE Anne-France
379, Chemin du Pont de la Lèque
30250 – VILLEVIEILLE
Tél. : 04.66.22.79.84 – Port. : 06.03.06.83.39

accompagnées des droits d'engagement : 25.00 €.

Les inscriptions sont ouvertes à compter de ce jour et jusqu'à 15 jours avant l'épreuve.

Les bulletins d'engagement sont téléchargeables sur le site du Moto Club Borde Gazz ou sur le site de la Ligue Languedoc Roussillon : motolr.com

ARTICLE 7 : CONTROLES ADMINISTRATIFS, CHRONOMETRAGE

L'organisation prévoit les contrôles administratifs et techniques la veille de l'épreuve de 17h à 19h et le Dimanche matin de 7h à 8h30.

Cette épreuve ne dépendant pas d'un Championnat, le chronométrage se fera manuellement et sera assuré par trois membres du Moto Club Borde Gazz....

ARTICLE 8 : CONTROLES TECHNIQUES

Un contrôle technique sera effectué pour la vérification du casque et de la dorsale qui sont obligatoires.
Niveau sonore : Ne pas dépasser 94 db.

ARTICLE 9 : PLAQUES ET NUMEROS

Pour la couleur des plaques, se référer au règlement motocross de la Ligue. Tous les pilotes auront la possibilité de conserver le numéro de course qu'ils possèdent au Championnat de Ligue Motocross ou sur les autres Courses sur Prairie.

ARTICLE 10 : SECURITE – ENVIRONNEMENT

Tous les pilotes ont l'obligation d'avoir un extincteur à poudre en état de marche ainsi qu'un tapis de sol sous la moto.

Les feux et les cigarettes sont strictement interdits dans le parc pilote tout comme les minis motos ne participent pas aux épreuves.

Respect de la limitation de vitesse dans le parc.

Le ou les pilotes qui ne respecteront pas ces règles se verront pénalisés et ou exclus de la compétition.

L'organisation prendra les dispositions nécessaires afin qu'aucun déchets ou débris ne jonche le sol. Des sacs poubelles seront remis aux pilotes lors des contrôles administratifs afin que l'environnement puisse être respecté.

ARTICLE 11 : SECOURS

- . Pompiers
- . Un Médecin
- . Extincteurs

ARTICLE 12 : COURSE

Départ à la grille style motocross.

Manches de 8mn + 1 tour pour les éducatifs et 85 cc de moins de 12 ans,

Manches de 10 mn + 1 tour pour les autres catégories.

Déroulement des épreuves :

Deux tours d'essais obligatoires par catégorie.

1ère manche,

2ème manche,

Finale.

Si les temps horaires le permettent, une super finale américaine sera organisée en fin de journée. Celle-ci ne sera pas comptabilisée pour le classement final.

ARTICLE 13 : CLASSEMENT

Le classement sera affiché après chaque manche. Le classement final sera rendu en fin de journée.

ARTICLE 14 : REMISE DES RECOMPENSES

Elle se fera à la fin de la journée après compte rendu du classement final aux trois premiers de chaque catégorie.

ARTICLE 15 : OFFICIELS FFM

Délégué Motos : M. BELINGUIER Robert délégué par Mme SERVANT Martine.
Délégué Quads : Mme GAZAGNE Anne-France.
Directeur de Course : Mme RENAUDIE Martine.
Commissaire Technique : M. GARRIGUES Jean-Louis.
Commissaires Sportifs : Mme VIGNAL Evelyne.
M. BELINGUIER Robert.
Mme GAZAGNE Anne-France.
Chronométrateurs : Trois membres du Moto Club.

Les officiels présents sur cette liste peuvent être remplacés en cas de non disponibilité de l'un d'entre eux.

Visa Club,

Visa Commission,

Visa Ligue,

Visa FFM,